FONDÉ EN 1893

10 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

Mercredi 24 Mars 1920

10 CENTIMES

POUR RELEVER :: NOS RUINES ::

Le relèvement de nos ruines est sans conteste, par l'intérêt qu'il présente pour tout le pays, la question la plus importante qui se pose à l'attention du Parlement.

Dès le dépôt du projet de loi portant réparation des dommages de guerre, du haut de la tribune de la Chambre M. Viviani avait dit : « Nous voulons réparer la chose à travers l'individu ». Il avait voulu dire par là qu'il fallait moins tendre à payer des indemnités aux sinistrés qu'à lui fournir les moyens de relever ses ruines, en un mot qu'à lui permettre de reconstituer le milieu économique dévasté.

L'intention était très louable, et c'est animé du même esprit que nous avions — **le Comité d'action de la France envahie**, — en 1917 et en 1918, tant défendu l'obligation du remploi. En écrivant ces lignes me reviennent à la mémoire ces meetings que nous organisâmes, à Paris, dans la salle du « Petit Journal », à la mairie du Xe arrondissement, dans la salle des Fédérations, rue de la Grange-aux-Belles, à la mairie de Saint-Denis, où vinrent des foules considérables de sinistrés qui, après nous avoir entendus proclamèrent avec nous l'obligation du remploi, c'est-à-dire de reconstituer le milieu économique qui, avant la guerre, assurait la vie à tant et tant de travailleurs et à leur famille. Dans l'esprit de tous, aussitôt que les circonstances le permettraient, dès que notre territoire serait débarrassé de l'ennemi, l'Etat allait mettre tout en œuvre, employer les moyens financiers les plus propres à permettre qu'en quelques années, tout au plus, nos régions jadis si florissantes et qui — on l'oublie trop — servirent de rempart à tout le reste de la France, revinssent à la vraie vie.

Comme, aujourd'hui, nous sommes loin des espoirs qu'on avait alors fait naître en nous !

Comme nous sommes loin des promesses faites par tous les gouvernements qui se sont succédé depuis que M. Viviani prononça les paroles que je rappelle plus haut !

Oh ! ce n'est pas qu'en haut lieu on ne veuille rien faire ! Non. Seulement on nous donne trop, beaucoup trop d'eau bénite de cour et pas assez de cet argent sans lequel, aujourd'hui plus encore qu'hier, il est absolument impossible de faire quoi que ce soit. Et voici qu'on nous annonce que les avances vont être supprimées et que le Gouvernement se propose de payer ses dommages au sinistré en quinze annuités. Pendant les cinq premières années, celui-ci recevrait des annuités équivalentes au cinquième de la perte subie évaluée en juin 1914, augmentées d'un intérêt de cinq pour cent ; pendant les dix autres années des annuités équivalentes au dixième des frais supplémentaires occasionnés pour le remploi, augmentées également d'un intérêt de cinq pour cent.

Il sera intéressant de revenir sur cette combinaison et de montrer combien elle coûterait cher à l'Etat pour donner peu au sinistré et **beaucoup** aux usuriers qui escompteraient son titre.

Ce que je veux dire aujourd'hui, c'est que ce système est déplorable et que, s'il était appliqué, si les parlementaires des régions libérées le laissaient appliquer, — ce qui est peu probable, si je m'en rapporte à l'attitude énergique que tous ont eu devant le ministre, jeudi dernier, au Sénat, — si, dis-je, ce système était appliqué c'en serait fait du relèvement de nos ruines. Aucun sinistré — et les industriels et cultivateurs au moins autant que les autres — ne pourrait se rétablir dans sa situation d'avant-guerre.

Il faut jouer franc jeu. Il faut, ainsi que nous semblons tous, les parlementaires des régions dévastées, d'accord sur ce point, qu'un vaste emprunt international exclusivement destiné à relever tout de suite nos maisons, notre industrie et notre agriculture soit organisé par la France.

Là seul est le salut de nos régions.

Raoul EVRARD,
Député du Pas-de-Calais.

LA RÉPARTITION DU CHARBON

LA REPARTITION DU CHARBON DANS LES CHAMBRES DE COMMERCE

Une très importante réunion a eu lieu hier matin, à la Reconstitution Industrielle, 25, boulevard de la Liberté, à Lille, en présence d'un délégué du Ministre de la Reconstitution.

Cette réunion avait pour but de fixer le contingentement et la répartition du charbon entre les diverses Chambres de Commerce de la région.

Y assistaient : outre le délégué sus-nommé, M. Lestel, délégué du Bureau National ; M. Bordes, conseiller de Préfecture, qui présidait la réunion ; M. Serazin, les chefs des divers secteurs de la Reconstitution Industrielle, et les délégués des diverses Chambres de Commerce du Nord libéré.

Le coût de la Vie

IL EST FIXE DANS LE NORD

IL FAUT EQUILIBRER LES SALAIRES

Sous la présidence de M. Lamblin, et en présence de M. Leroy, secrétaire général de la Reconstitution, représentant M. le Préfet, retenu à Paris, a eu lieu hier matin, à dix heures, à la Préfecture, la réunion plénière des quatre Commissions chargées d'établir de façon aussi exacte que possible le coût de la vie.

En général, on a constaté d'après les évaluations des Commissions, un coefficient de 3.66 par rapport à 1914.

Finalement, sur propositions émanant de MM. Bours, Lauridan et de Brabander, la commission du coût de la vie a émis les vœux suivants :

1. Que le Préfet constitue une Commission chargée de faire une enquête déterminant les causes de l'augmentation constatée, et les moyens d'enrayer cette augmentation continue.

2. Que le Préfet constitue une commission des salaires chargée d'équilibrer les salaires, dans tous les corps de métier, en rapport avec le coût de la vie.

A 11 h. 20, la réunion prenait fin.

Une Création Socialiste

La Fédération des Coopératives de Reconstruction

DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

Habitués depuis longtemps aux calomnies de nos adversaires réactionnaires, calomnies qui ne tendent rien moins qu'à nous montrer comme étant le parti du désordre et de l'incompétence, ce n'est pas sans intérêt que nos amis apprendront que ces partisans du désordre viennent encore de jeter le démenti le plus formel à la face de ceux qui, contre toute évidence, persistent à les dénigrer, en fondant une Fédération de Coopératives de reconstruction.

En effet, depuis quelque temps, plusieurs des élus des nombreuses municipalités socialistes du Nord avaient reconnu l'extrême utilité de ces groupements et à juste raison, s'étaient émus de la quasi-indifférence des socialistes à leur égard.

L'on sait l'importance que le gouvernement attache à ces Coopératives, et un projet de loi actuellement déposé par lui sur le bureau de la Chambre, prévoit l'extension de leurs capacités et de leurs pouvoirs. C'eût donc été une faute grave pour le Parti que de se désintéresser de cette question.

Quelques militants, partisans avant tout du socialisme de réalisation pratique, n'ont pas permis ce désintéressement du Parti Socialiste d'une affaire dans laquelle il pourra une fois de plus, montrer ses solides qualités d'organisation.

Aidés en cela par le camarade Dufau, ingénieur-architecte, membre du P.S.U. du Pas-de-Calais, qui en véritable apôtre, vint leur faire un exposé complet au point de vue économique et technique de cette question d'actualité et à la suite de quelques réunions préparatoires, une assemblée générale des maires socialistes de la région fut décidée pour le 14 mars, à Somain. Elle devait porter ses fruits. Après une admirable étude du camarade Dufau, en présence des représentants des municipalités de Somain, Hornaing, Neuville-sur-Escaut, Monchecourt, Ferrain, Erre, Wallers, Wandignies-Hamage, Hélesmes, Ecaillon, Villers-Campeau, Marchiennes-Campagne, Rieulay, Pecquencourt, Bruilles-les-Marchiennes, Vred, Vicq, Escaudain, Onnaing, et de l'adhésion morale de plusieurs municipalités excusées, il fut décidé de jeter immédiatement les bases d'une « Fédération des Coopératives de reconstruction socialistes du Nord et du Pas-de-Calais ».

A cet effet, un bureau provisoire fut constitué de la façon suivante :

Président, Brachelet Victor, maire de Somain; vice-président, Charlon Adolphe, maire d'Hénin-Liétard; architecte, Dufau André, ingénieur, architecte d'Hénin-Liétard; secrétaire, Merriaux Ferdinand, secrétaire du P.S.U. d'Aniche; trésorier, Slévenard Toussaint, conseiller municipal de Somain; membres, Deschamps Pierre, instituteur à Somain; Notre-Dame Jules, conseiller municipal à Hornaing; Desprez Jules, maire de Monchecourt; Quarez M., instituteur à Wallers; Ruer, maire d'Onnaing.

Voilà donc un pas de fait dans la voie de la réalisation. Il appartient dès maintenant à toutes les municipalités socialistes de fonder, si ce n'est déjà fait, une Coopérative de reconstruction avec plac prépondérante pour le Parti au sein du Conseil d'administration, et d'adhérer ensuite à la Fédération; c'est pour elles un devoir impérieux auquel elles ne peuvent se soustraire, car il appartient au Parti Socialiste de montrer à la réaction que ses qualités d'organisation et de réalisation n'ont d'égales que la haine stupide qu'elle lui a vouée.

Sitôt que les Coopératives socialistes de reconstruction seront constituées en nombre suffisant, une réunion générale des délégués de ces Coopératives pour le Nord et le Pas-de-Calais, sera provoquée, d'o ùsortira le bureau définitif avec les statuts inhérents.

Les camarades administrateurs socialistes de la région qui, par omission, n'auraient jamais reçu de convocation, voudront bien considérer ce compte rendu comme en tenant lieu.

Pour renseignements complémentaires, s'adresser au citoyen Merriaux Ferdinand, secrétaire provisoire, à Aniche, 29, rue Jean-Jaurès.

UN CONGRES DES COOPERATIVES DE RECONSTITUTION DU NORD

Toutes les Sociétés Coopératives du Nord sont invitées à assister au Congrès qui aura lieu à Lille, Hôtel Delcourt, 39, rue de Tournai, les samedi 17 avril, à 14 heures et dimanches 18 avril, de 9 heures du matin à midi.

M. le Préfet du Nord, MM. les Sénateurs, Députés et Conseillers généraux sont invités également, par lettre personnelle, à l'assemblée générale du dimanche matin.

Ordre du jour du Congrès : 1. Création d'une Fédération départementale de toutes les Coopératives de Reconstitution et de Reconstruction.

2. Unification des efforts des Coopératives en vue d'obtenir de l'Administration que les avances pour fonds de roulement et pour travaux soient enfin payées aux sinistrés.

3. Organisation des transports de matériaux, de façon que les Coopératives ne soient pas arrêtées dans leurs travaux par le manque desdits matériaux.

4. Simplification de la paperasserie qui fait perdre un temps précieux aux Coopératives, sans apporter aucun avantage ni aucune garantie à l'Etat.

5. Suppression du Timbre, dépense inutile infligée aux sinistrés puisque l'Etat devra le rembourser.

6. Statuts des Coopératives.

7. La nouvelle loi sur les Coopératives de Reconstruction.

Envoyer les adhésions au Congrès à M. Georges Collas, 17, rue de Wavrechain, à Denain (Nord).

On va supprimer des Sous-Préfectures ?

LES SOUS-PREFETS SERONT « RECUEILLIS »

M. Steeg, ministre de l'Intérieur, prépare un projet de loi tendant à la suppression d'un certain nombre de sous-préfectures.

Les sous-préfets dont les postes auraient été ainsi supprimés seraient recueillis par l'administration des Finances, qui, on le sait, se préoccupe de renforcer le service des contributions, afin d'assurer une meilleure perception des impôts.

On a arrêté l'escroc des Industriels sinistrés

IL A DETOURNE PLUSIEURS CENTAINES DE MILLE FRANCS

Sur mandat d'arrêt de M. le juge d'instruction Glorian, du Parquet de Lille, M. Perny, chef de la Sûreté lilloise, a mis hier en état d'arrestation le sieur Gaston Tancrez, 32 ans, représentant de commerce, domicilié à Paris, rue de Crouy.

Cet individu avait reçu le 13 novembre dernier une avance de 35.000 francs de la maison Dervaux, de Onesnoy-sur-Deûle, à valoir sur la livraison de 12 peigneuses, qui ne furent jamais livrées.

Il avait agi de même vis-à-vis de MM. Cattuhe frères, manufacturiers à Airaines (Somme), de qui il tenait, depuis juillet 1919, une avance de 18.000 francs, à valoir également sur une commande importante de machines à tisser.

Ce ne seraient pas là, dit-on, les seules dupes que Tancrez aurait faites. Le montant de ses détournements s'élèverait à plusieurs centaines de mille francs.

Cet individu a été écroué, après avoir subi l'interrogatoire d'usage.

La police le recherchait depuis le 27 février.

LA REVOLUTION ALLEMANDE

La Guerre Civile fait rage dans Berlin affamé

LES NÉGOCIATIONS SONT INTERROMPUES

On apprend de source officielle britannique que les négociations engagées en Allemagne entre les partis gouvernementaux de l'Assemblée nationale et la Fédération des travailleurs sont interrompues parce que les représentants de la Fédération ont accru leurs prétentions.

La grève générale prive Berlin de vivres

Mayence, 22 mars. — On mande de Berlin :

« La Commission générale des Syndicats et la Commission syndicale berlinoise ont proclamé la fin de la grève générale. En revanche, les dirigeants de la grève générale à Berlin dont les membres appartiennent pour la plupart au parti indépendant, persistent à vouloir la continuation de la grève.

» Ce matin, lundi, la grève continue. Les tramways et le métropolitain ne marchent pas. Il arrive fréquemment que dans les faubourgs des coups de feu sont tirés sur les trains. Le trafic des chemins de fer est repris d'une façon tout à fait irrégulière. De même le service des téléphones est complètement arrêté. Le service de l'eau ne se fait pas dans une partie de la ville. La grève a eu des conséquences très sensibles sur l'arrivée des vivres. Le peu de vivres qu'on peut trouver, dans le commerce frauduleux, atteint des prix fabuleux. Le beurre coûte 75 marks la livre et un œuf 4 marks 50. La fabrication du pain est de même très irrégulière »

Combats barbares

Paris, 22. — On télégraphie de Berlin au « Daily Mail » : « Dans les quartiers ouvriers, les communistes se vantent ouvertement qu'un soulèvement bolcheviste est imminent.

» Le général von Seckt, commandant en chef, considère la situation comme grave, et fait creuser des tranchées dans les rues des différents secteurs.

» La nuit dernière, des combats ont eu lieu dans les quartiers industriels de Johannisthal où la populace a attaqué un poste de troupes du gouvernement et, après s'en être emparée, a mis les officiers à mort avec des raffinements de cruauté.

» On dit que les victimes ont été affreusement mutilées et qu'on leur a coupé le nez et les doigts.

Des renforts arrivèrent de Berlin, en camions-automobiles, tuèrent 20 émeutiers et en firent 28 prisonniers, qui furent aussitôt collés au mur et fusillés. »

Plus de 8.000 morts

Bâle, 22. — Le nouveau journal de Stuttgart dit que le nombre des victimes de la guerre civile est de plus de 8.000. A Berlin, on compte 850 morts.

L'armée rouge est forte de 100.000 hommes

Les communistes sont entièrement maîtres de tout le bassin de la Ruhr et se sont installés assez fortement à Dusseldorf, Duisbourg, Dortmund, Elberfeld, Essen et Remscheid. Ils ont conduit à Essen un grand nombre de canons de 77 et de l'artillerie lourde avec munitions, ainsi que des autos blindées, des tanks et des mitrailleuses. Tout ce butin a été pris soit dans les arsenaux pillés, soit aux troupes gouvernementales battues. Une rançon de quatre millions a été imposée à la ville de Dusseldorf.

Tout dénote dans le mouvement spartakiste une réelle expérience militaire et une certaine capacité d'organisation, ainsi qu'un sens de la stratégie un peu étonnant chez de simples ouvriers. On ne connaît pas encore les noms des généraux de l'armée rouge, qui dépasseraient maintenant 100.000 hommes.

La Bavière veut une République Fédérale

On télégraphie de Munich que la ligue bavaroise pour la reconstitution de l'Allemagne sur la base du fédéralisme lance une proclamation déclarant, en substance, que les derniers événements ont prouvé que les pouvoirs souverains des Etats confédérés ne devaient plus être restreints et constamment contrôlés par un seul pouvoir central, en l'occurence le gouvernement central de Berlin. La proclamation exige notamment que la Bavière adresse à Berlin un ultimatum contenant les revendications minima dont la réalisation est nécessaire au salut de la civilisation des Etats de l'Allemagne du Sud.

Quiconque, conclut ce document, veut encore livrer au pouvoir central de Berlin les postes, les finances, les chemins de fer et l'armée de Bavière, trahit ouvertement la patrie. »

La « Gazette de Francfort » s'élève véhémentement contre le particularisme bavarois.

Legien chancelier ?

Berlin, 22. — Le Conseil de cabinet s'est séparé après avoir siégé pendant quatre heures sans prendre de décisions.

Selon les journaux parisiens, le syndicaliste Legien, qui, au cours de la guerre, se fit remarquer par son impérialisme, entrerait dans la nouvelle combinaison ministérielle allemande ; il serait même question de lui comme chancelier.

DEUX CRIMES PARISIENS

Une marchande de journaux tuée à coups de nache

Mme Curel, âgée de 71 ans, marchande de journaux, 54, rue Sedaine, à Paris, a été trouvée hier matin, vers 7 heures, tuée dans son lit, à coups de hache.

La malheureuse gisait entièrement couverte de sang, quand une cliente la découvrit.

Le magistrat arriva sans tarder sur les lieux et procéda aux constatations.

Il examina rapidement la victime, qui portait à la tête des plaies sanglantes. On suppose que l'assassin a dû se servir, pour accomplir son abominable besogne, d'une hache.

Dans l'étroite pièce qui servait de chambre à coucher à l'infortunée vieille, aucun désordre apparent ne règne ; sur des étagères se trouvent des livres et des magazines qui ne semblent pas avoir été dérangés. L'assassin est allé directement à l'armoire dans laquelle la vieille femme déposait ses économies.

Il résulte de l'enquête rapide faite à cette heure que seul un habitué de la maison a pu commettre le crime.

Une piste ne peut tarder à s'offrir : le meurtrier essuya ses mains avec une serviette qu'il a oubliée au pied du lit, et déjà l'anthropométrie en a, ingénieusement profité.

La police se demande si l'assassin de Mme Curel ne serait pas le même individu qui, le 7 de ce mois, avait essayé de tuer, rue Laugier, une autre marchande de journaux, Mme Dutuelle, en lui portant à la tête un coup de hache.

Tué par son Frère

Un drame a jeté l'émoi ce soir, vers 11 h. 30, dans un hôtel de la rue Cambronne.

Un ouvrier du nom d'Auguste Durambure, âgé de 29 ans, a frappé son frère Henri à coups de couteau à la tête.

Relevé ensanglanté et ayant perdu connaissance, ce dernier fut conduit à l'hôpital, mais il mourut en cours de route.

Le meurtrier, arrêté immédiatement, a été mis à la disposition de M. Trameçon, commissaire de police.

La Grève des Mineurs

ELLE EST GENERALE DANS TOUT LE BASSIN DU PAS-DE-CALAIS ET CONTINUE DANS UN CALME ABSOLU

Le référendum organisé dimanche dans toutes les sections syndicales du Pas-de-Calais a donné les résultats suivants :

Pour la continuation de la grève . 22.171 voix.
Pour la reprise du travail : 3587. Il y a eu 82 bulletins blancs.

Le chômage était complet hier dans toutes les concessions et la journée fut aussi calme que les précédentes sur toute l'étendue du bassin minier.

Un nouveau Congrès des délégués des sections se tiendra mercredi matin, à la Mairie de Nœux. Les bassins du Nord et d'Anzin y seront représentés.

DANS LE BASSIN D'ANZIN LA REPRISE EST PARTIELLE

Dans le bassin d'Anzin les mineurs des concessions de Douchy, d'Anzin et de Vicoigne ont repris le travail lundi matin. Ceux des concessions de Crespin et de Thivencelles continuent à faire grève.

DANS LE BASSIN DU NORD, LE TRAVAIL A REPRIS

On annonce que généralement les mineurs du bassin du Nord ont repris le travail, comme ils l'avaient décidé par leur referendum de dimanche.

MOINS DE DÉPUTÉS

PAS DANS LES REGIONS DEVASTEES, DIT DEGUISE

Deguise, député de l'Aisne, demande par voie d'amendement à la proposition sur l'indemnité parlementaire et a celle concernant la réduction du nombre des députés, notamment que, dans les régions dévastées, pendant dix ans, le nombre des députés reste celui de 1914, mesure justifiée par les multiples besoins des régions dévastées et par le labeur que les représentants doivent assumer pour obtenir du gouvernement, les choses les plus indispensables aux populations.

LES ENVAHIS et l'impôt sur le Revenu

UNE QUESTION D'ESCOFFIER AU MINISTRE DES FINANCES

Notre ami Léon ESCOFFIER, député du Nord, a signalé à M. le Ministre des Finances, la nécessité de régler d'urgence les conditions relatives à l'établissement des déclarations d'impôt global sur le revenu pour l'année 1919 en ce qui touche les contribuables qui sont restés dans les régions envahies pendant la durée de l'occupation et qui, par suite, se sont trouvés dans l'impossibilité de toucher effectivement des revenus jusqu'en l'année 1919, ajoutant que si on appliquait littéralement les dernières lois fiscales, le résultat serait le suivant : pour les déclarations afférentes à l'année 1919, il y aurait lieu, si l'on s'en tient au texte, d'y incorporer tous les arrérages effectivement touchés au cours de la dite année 1919 et, en conséquence, même ceux afférents aux années 1915, 1916, 1917, 1918 et réellement perçus en tout ou partie, en 1919, de telle sorte que l'impôt serait calculé sur le revenu de cinq à six années parce qu'il a été touché en cette même et seule année 1919. ESCOFFIER demanda au Ministre de prendre les mesures nécessaires pour protéger les sinistrés des pays envahis contre de telles éventualités.

Voici qu'elle fut la réponse ministérielle :

« Il résulte de l'article 10 de la loi du 15 juillet 1914 et de l'article 1er du décret du 17 janvier 1917 que, pour l'établissement de l'impôt général tous les revenus perçus au cours d'une année quelconque doivent, en principe être considérés comme des revenus de ladit année et compris, à ce titre dans les bases de cotisation de l'année suivante. Toutefois, en raison de la situation créée par la guerre, il est possible d'admettre, par mesure d'exception, que les revenus dont les contribuables ont été privés pendant les années de guerre et qu'ils auront récupérés postérieurement à la cessation des hostilités soient rapportés, en vue de l'assiette de l'impôt, aux années pendant lesquelles ils auraient du normalement être réalisés. Comme d'autre part, l'impôt général n'est applicable aux personnes demeurées dans les régions envahies qu'à partir de 1919, ces contribuables n'ont pas à déclarer les revenus perçus pas eux au titre des années 1915, 1916 et 1917. Quant aux revenus qu'ils auront réalisés en 1919 au titre de l'année 1918, ils seront admis à les comprendre dans leurs déclarations relatives à cette dernière année. »

GRÈVE GÉNÉRALE A STRASBOURG

S'ETENDRA-T-ELLE A TOUTE L'ALSACE-LORRAINE

Strasbourg, 22. — Une grève générale a éclaté ce matin à Strasbourg, par solidarité avec les ouvriers métallurgistes en grève depuis quelque temps.

Les négociations avec les métallurgistes n'ayant pas abouti, une grève générale, pour soutenir les métallurgistes, avait été décidée.

En conséquence, les ouvriers du gaz, de l'électricité, des tramways et des usines, chôment.

La grève générale est complète ; seul, le service des eaux fonctionne. A neuf heures, la distribution du gaz a été arrêtée. Les magasins sont fermés, à l'exception des maisons d'alimentation.

Un grand meeting auquel des milliers d'ouvriers assistaient, a eu lieu ce matin. La ville est calme, par un temps splendide les ouvriers se promènent par groupes dans les artères principales.

Une réunion aura lieu pour décider que la grève générale doit s'étendre à toute l'Alsacé et à la Lorraine.

LE TRAITÉ HOLLANDO-BELGE

IL MENACE DE PROVOQUER UNE CRISE MINISTERIELLE EN BELGIQUE

Bruxelles, 22 mars. — Le Conseil des ministres s'est réuni lundi et a chargé M. de Gaiffier d'Hestroy de signer le traité hollando-belge La discussion a été très vive à ce sujet.

Les ministres Destrée et Renkin ont particulièrement insisté pour que la signature du traité soit remise tout au moins jusqu'à ce que la commission des affaires étrangères ait pris connaissance plus approfondie des documentations rapportées de Paris.

Ils ont déclaré que si l'on passait outre à leurs vœux, ils devraient examiner la question de savoir si leur présence au sein du gouvernement était encore possible.

Un Tragique Incendie à LILLE

Deux personnes périssent dans les flammes. - Une troisième :: :: est grièvement brûlée :: ::

Il y a quelques jours, trois personnes domiciliées à Guines (Pas-de-Calais), arrivaient à Lille, pour assister au mariage d'un de leurs parents, M. Corompt, demeurant, 65, rue du Marché, au deuxième étage. C'étaient M. Louis Carbonnier, 50 ans, sa femme, née Marie Goubelle, même âge, et leur petite fille, Marie-Madeleine Carbonnier, 13 ans.

Tous trois s'installèrent dans l'appartement du parent, pendant que ce dernier allait loger avec sa femme, chez des amis, habitant rue Charles-Quint.

L'appartement en question se composait de deux pièces : un petit cabinet servant de chambre, et ne communiquant directement avec l'extérieur que par une fenêtre, puis une pièce plus grande, à la fois cuisine et salle à manger, par où il était nécessaire de passer pour pénétrer dans le petit cabinet. La porte de cette grande pièce s'ouvrait sur un couloir donnant accès à l'escalier de l'immeuble.

Accident ou imprudence ?

Or, hier matin, vers sept heures et demie, Mme Carbonnier s'étant seule levée, passa dans la cuisine et, pour préparer le déjeuner des siens, encore au lit, se disposa à allumer le poêle.

Que se produisit-il à ce moment ? Peut-être ne le saura-t-on jamais exactement. Toujours est-il que, soit par suite d'un retour de flamme du foyer, soit pour avoir voulu imprudemment user d'essence ou de pétrole pour allumer le poêle, les vêtements de Mme Carbonnier s'enflammèrent subitement.

Affolée, la malheureuse femme, au lieu de se précipiter hors de l'appartement, courut dans le petit cabinet, afin d'y demander du secours à son mari. C'est ainsi qu'elle communiqua le feu à la literie et qu'à leur tour, M. Carbonnier et sa petite fille se virent de toutes parts environnés de flammes.

Quoique grièvement brûlé, M. Carbonnier réussit, non sans peine, à gagner le dehors.

Il n'en fut pas de même pour les deux femmes, qui poussaient des cris désespérés. Le feu ayant gagné la pièce principale, il fut impossible de les secourir. Les malheureuses périrent sur place, asphyxiées et atrocement brûlées.

Les Secours

Cependant, les pompiers du poste de la rue de Flandre, puis ceux de la caserne Malus, prévenus par un voisin, accoururent tour à tour sur les lieux. Ils ne purent, hélas ! que se borner à circonscrire l'incendie au deuxième étage. Ils s'en étaient complètement rendus maîtres vers neuf heures.

Entre temps, on avait, du couloir, percé le mur du petit cabinet où se trouvaient Mme et Mlle Carbonnier, mais cette intervention tardive ne permit que d'empêcher la destruction plus complète par le feu, des cadavres des pauvres victimes de ce tragique incendie.

Parmi les débris retrouvés sur les lieux du sinistre, qui a causé pour plusieurs milliers de francs de dégâts matériels, on a retrouvé un bidon à essence. Il a été impossible d'établir si ce bidon avait contenu le liquide inflammable qui peut-être causa tout le mal.

Quant à M. Carbonnier, dont l'état est très grave, sinon désespéré, il fut transporté à l'Hôpital de la Charité, où l'on ne conserve guère l'espoir de le sauver.

Les corps de Mme et de Melle Carbonnier ont été conduits à la morgue, en attendant la décision de la famille, relativement aux obsèques.

Naturellement, ce drame a causé dans le quartier de Wazemmes, où il s'est déroulé, une émotion profonde. De nombreuses personnes n'ont cessé de défiler toute la journée d'hier, rue du Marché, devant la maison où se produisit le sinistre.

TUÉ D'UN COUP DE BROWNING

Un IVROGNE EST OCCIS par un CABARETIER QU'IL MENAÇAIT DE SON REVOLVER

Un drame, aussi banal que rapide, qui a causé la mort d'un homme, s'est déroulé hier, vers 5 heures et demie du soir, à l'estaminet « Désiré », situé, 12, de la rue des Etaques, à Lille.

Cet établissement est géré par un sieur Emile Van Assch, 35 ans, de compte à demi avec une femme de mœurs légères.

UN MAUVAIS CLIENT

Hier donc, un client habituel de la maison, le nommé Léon Bauters, 33 ans, domicilié à Flers-Breucq, et de profession mal définie, se trouvait dans le cabaret Van Assch.

Cet individu, qui se trouvait en état d'ivresse, chercha sottement querelle au tenancier, sous le prétexte que celui-ci ne voulait pas lui prêter une somme de 500 francs.

De menaces en menaces, l'ivrogne en vint à tirer de sa poche un browning de fort calibre et le braqua dans la direction de Van Assch.

Désarmé une première fois par ce dernier, Bauters réussit à reprendre son arme que le cabaretier avait mis dans le tiroir de son comptoir et, à nouveau, en menaça celui à qui il en voulait si fort.

LEGITIME DEFENSE ?

Se croyant à juste titre en danger, Van Assch bondit dans la direction de son client, s'empara du browning et fit feu sur Bauters.

Ce dernier, atteint en pleine poitrine par un projectile envoyé pour ainsi dire à bout portant, s'écroula comme une masse, frappé à mort.

Pendant que d'aucuns prévenaient la police, un docteur mandé en hâte arrivait sur les lieux. Le praticien ne put que constater le décès de la victime.

M. Desbordes, commissaire du 2e arrondissement, arrivé l'un des premiers sur les lieux du drame, mit en état d'arrestation le cabaretier, qui a été consigné à la disposition du Parquet.

Le corps de Bauters a été transporté à la Morgue aux fins d'autopsie.

Les renseignements recueillis sur le défunt par la première enquête ne sont guère favorables au défunt. Ce serait un contrebandier, doublé, paraît-il, d'un déserteur.

M. Desbordes reprendra, aujourd'hui, son enquête sur cette affaire, afin d'établir bien nettement, les responsabilités.

Des pensions aux ouvriers Belges

Bruxelles, 22 mars. — Le Conseil des ministres a adopté le projet des pensions ouvrières adopté par le ministre socialiste Joseph Wauters.

Le Général Laperrine s'est tué en atterrissant

Alger, 22 mars. — Le groupe du lieutenant Pruvost, patrouillant au sud de Tin-Zaouten, a retrouvé un avion brisé à 10 kilomètres au sud-est d'Interbarrakah. Le général Laperrine, blessé à l'atterrissage, est mort le 5 mars. L'adjudant Bernard et le mécanicien Wasselin ont été retrouvés vivants, mais à bout de forces.

Le groupe du lieutenant Pruvost ramène à Tamanrasset le corps du général Laperrine.

LILLE

Au Conseil Municipal

D'IMPORTANTES DECISIONS SONT PRISES

A 6 heures, le Conseil municipal entre en séance, sous la présidence de Delory, maire. — Salengro fait l'appel nominal et lit le procès-verbal de la précédente séance.

De suite, sans perte de temps, on aborde l'examen des questions en cours.

NOUVELLES TAXES D'OCTROI

Le relèvement des taxes d'octroi a été décidé dans la séance du 25 février dernier. Les nouvelles taxes établies seront désormais de :

Limonades gazeuses, citronnades, orangeades et toutes boissons gazeuses édulcorées ou parfumées, à l'exclusion des eaux gazeuses simples, l'hectolitre, 10 fr. ; viandes dépecées de cheval, âne et mulet, les 100 k., 16 fr. ; bouillons concentrés, soupes, sauces et accommodements, le k., 0 fr. 50 ; beurre de toute espèce, frais ou fondu, salé ou non, graisses comestibles, animales ou végétales, de toute espèce, les 100 kil., 18 fr. ; abats et issues, les 100 k., 10 fr. (les abats et issues à l'état brut ne paieront que demi-droit) ; fromages de toute espèce et autres que les fromages à consommer frais et conservant le caractère de laitage, le k., 0 fr. 25 ; conserves de fruit, conserves diverses, jus et pulpes de fruits, fruits secs de table, raisins secs, prunes, pruneaux, figues, dattes, mangues, caroubes, amandes, noix, noisettes, arachides, pistaches, marrons, chataignes, olives, le k., 0 fr. 30 ; mandarines et autres fruits frais exotiques, les 100 k., 15 fr.

VERS LE PROGRÈS !

La ville de Lille décide d'entrer dans l'« Union des Villes et Communes de France » qui a pour but de fournir aux municipalités françaises la documentation dont elles ont besoin concernant les progrès réalisés en France et à l'étranger dans la science de l'« Urbanisme » ou embellissement des villes.

Une subvention de 7.000 francs est accordée, d'autre part, à l'« Union des Sociétés lilloises de Gymnastique », qui se propose d'envoyer deux sections à la Fête Fédérale qui doit avoir lieu à Nice en avril prochain.

L'EMPLACEMENT du NOUVEL HOTEL de VILLE

Les divers projets présentés jusqu'à ce jour prévoyaient neuf emplacement pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville.

Ces emplacements étaient les suivants : 1° Sur l'emplacement de l'ancien Palais-Rihour ; 2° au Lycée Faidherbe ; 3° sur la fortification, vers la porte de Roubaix ; 4° à l'Hôpital Militaire ; 5° derrière la statue Faidherbe ; 6° Palais des Beaux-Arts ; 7° place Sébastopol ; 8° square Ruault ; 9° boulevard des Ecoles.

Vu les nombreux avantages qu'elle compte tirer de cette décision, l'administration municipale propose d'adopter l'emplacement du square Ruault, ou plus exactement des terrains du « Réduit ».

L'Administration demande au Conseil municipal de ratifier ce choix, de lui permettre d'entrer en négociations avec l'Etat, en vue de la cession à la Ville des terrains et des constructions dudit « Réduit ».

On procéderait ensuite aux études préliminaires du programme du concours à ouvrir entre architectes, en vue de l'établissement des plans du nouvel Hôtel de Ville.

LES RAISONS DE CE CHOIX

MOITHY fait l'exposé des raisons qui ont fait adopter ce projet, établi par M. Lemoine.

« Dans cette discussion, je ne veux répondre qu'aux critiques désintéressées.

» Ces critiques peuvent paraître nombreuses parce qu'elles émanent des journaux de nos adversaires politiques et que ceux-ci disposent au moins de cinq organes, alors que nous ne pouvons en avoir à grand'peine deux pour représenter nos idées. Mais cela n'a rien qui puisse nous émouvoir.

» Ce que je tiens à mettre au clair, c'est le vice essentiel de ces critiques : toutes n'ont envisagé qu'un côté du problème ; tous ceux qui ont combattu ce projet sans oser, pour la plupart, en préconiser un autre, se sont hypnotisés sur un seul élément, alors que l'emplacement choisi doit réaliser, pour le moins, cinq conditions.

» Ils n'en ont vu — ou plutôt ils n'ont voulu en voir — qu'une seule, qui fut pour les uns : position centrale ; pour les autres : esthétique.

» Volontairement, ils ont omis d'autres nécessités, non moins urgentes, d'autres difficultés non moins grandes à surmonter, car, outre de la nécessité de donner à cet emplacement une situation centrale et de celle de construire un monument beau par sa grandeur et par son architecte, se dressent devant nous les nécessités de faire vite, d'être économes et de construire une mairie répondant aux besoins de demain.

» L'emplacement du « Réduit » ne peut être considéré par tout homme de bonne foi comme excentrique. Au contraire, il va former avec la nouvelle Gare, la place de la République et la Grand'Place un polygone à l'intérieur duquel, lorsque Saint-Sauveur sera remplacé par un quartier neuf, nous verrons le centre le plus beau, le plus sain, le plus agréable, le plus actif de la ville de Lille de demain.

» Et plus tard, dans dix, vingt ou trente ans, lorsque nous ferons admirer le magnifique Hôtel de Ville, dont nos artistes ne manqueront pas de doter notre ville, nous éprouverons un certain sentiment de fierté et de joie, mais combien seront plus grands notre orgueil et notre bonheur de pouvoir dire en nous retournant : avant, ici, se dressaient des masures sordides, entassées les unes sur les autres, dans des rues sales et sans air ; des gens, des malheureux y vivaient comme des bêtes ; à présent, c'est un quartier neuf, clair, gai, la lumière et l'air peuvent y apporter à flots l'hygiène, la santé et le bonheur à ceux qui l'habitent, et il fallu qu'on construise l'Hôtel de Ville à cette place pour que disparaisse l'ancien quartier qui fit si longtemps la honte de notre ville et pour que s'édifient ces nouvelles habitations modernes que la population désirait vainement.

» Et ainsi, Messieurs, nous aurons fait de notre devise une réalité ; la ville de Lille sera d'abord plus saine ; elle sera plus grande, puisque les monuments ne seront plus entassés les uns sur les autres ; elle sera plus belle, parce que la laideur du quartier Saint-Sauveur aura disparu et que rien n'empêche de construire là un Hôtel de Ville magnifique ; elle sera plus agréable, car, en y introduisant un peu de beauté, nous en aurons chassé beaucoup de misères.

LE « SOU QUOTIDIEN » DES HOSPITALISES

Désormais, les vieux et vieilles de l'Hospice Général et les autres hospitalisés, toucheront comme allocation journalière versée à titre de sou quotidien de poche, la somme de 0 fr. 25. Un crédit de 70.000 francs et une recette de 35.000 francs pour part du département, sont inscrits au budget à cet effet.

DES EMPLACEMENTS FIXES SONT ADOPTES POUR LES MARCHANDS DES QUATRE-SAISONS.

Le Syndicat de ces marchands ayant sollicité pour ses adhérents, l